

**CONSEIL METROPOLITAIN DU  
JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022**

**NOMBRE D'ELUS METROPOLITAINS  
EN EXERCICE : 81**

**QUORUM : 41**

Le Conseil Métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MEDITERRANEE régulièrement convoqué le jeudi 15 décembre 2022, a été assemblé sous la présidence de Monsieur Hubert FALCO.

Secrétaire de Séance : VEYRAT-MASSON Béatrice

PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
68	12	1

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**N° 22/12/334**

**BUDGET ANNEXE ESPACES  
D'ACTIVITES  
ENTREPRENEURIALES,  
INNOVANTES ET  
UNIVERSITAIRES  
VOTE DU BUDGET PRIMITIF  
EXERCICE 2023**

**PRESENTS :**

Mme Geneviève LEVY, M. Yannick CHENEVAR, M. Thierry ALBERTINI, M. Ange MUSSO, M. Robert BENEVENTI, M. Gilles VINCENT, M. Robert CAVANNA, M. Hubert FALCO, M. Laurent JEROME, Mme Brigitte GENETELLI, Mme Isabelle MONFORT, M. Franck CHOUQUET, M. Jean-Louis MASSON, M. Yann TAINGUY, Mme Audrey PASQUALI-CERNY, M. Christophe MORENO, Mme Valérie RIALLAND, Mme Nadine ESPINASSE, M. Francis ROUX, Mme Edwige MARINO, Mme Chantal PORTUESE, Mme Amandine LAYEC, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Virginie PIN, Mme Rachel ROUSSEL, Mme Magali TURBATTE, Mme Sylvie LAPORTE, Mme Anaïs DIR, Mme Corinne JOUVE, Mme Claude GALLI-ARNAUD, M. Pierre BONNEFOY, M. Bruno ROURE, M. Joël TONELLI, Mme Kristelle VINCENT, Mme Sandra TORRES, Mme Christine SINQUIN, M. Joseph MINNITI, M. Cheikh MANSOUR, Mme Corinne CHENET, M. Guillaume CAPOBIANCO, Mme Hélène ARNAUD-BILL, Mme Marie-Hélène CHARLES, Mme Valérie BATTISTI, M. Philippe BERNARDI, M. Laurent CUNEO, M. Arnaud LATIL, Mme Delphine GROSSO, M. Patrice CAZAU, Mme Josy CHAMBON, M. Luc DE SAINT-SERNIN, Mme Pascale JANVIER, M. Erick MASCARO, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Albert TANGUY, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON, M. Jean-David MARION, Mme Josée MASSI, M. Philippe LEROY, Mme Béatrice BROTONS, Mme Valérie MONDONE, Mme Nathalie BICAIS, M. Jean-Pierre COLIN, M. Jean-Pierre GIRAN, M. Bernard ROUX, M. Jean-Pierre EMERIC, Mme Anne-Marie METAL, M. Christian SIMON, M. Gilles BALDACCHINO.

**REPRESENTES :**

M. Jean-Sébastien VIALATTE ayant donné pouvoir à M. Joël TONELLI, M. Anthony CIVETTINI ayant donné pouvoir à M. Philippe LEROY, M. Emilien LEONI ayant donné pouvoir à Mme Brigitte GENETELLI, M. Hervé STASSINOS ayant donné pouvoir à M. Hubert FALCO, Mme Dominique ANDREOTTI ayant donné pouvoir à Mme Audrey PASQUALI-CERNY, M. François CARRASSAN ayant donné pouvoir à M. Francis ROUX, Mme Véronique BERNARDINI ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Marie-Claude PAGANELLI-ARGOLAS ayant donné pouvoir à M. Joseph MINNITI, M. Laurent BONNET ayant donné pouvoir à M. Erick MASCARO, M. Amaury CHARRETON ayant donné pouvoir à M. Yannick CHENEVAR, Mme Basma BOUCHKARA ayant donné pouvoir à Mme Chantal PORTUESE, M. Mohamed MAHALI ayant donné pouvoir à Mme Valérie MONDONE.

**ABSENT :**

M. Michel DURBANO.

## Séance Publique du 15 décembre 2022

**N° D'ORDRE : 22/12/334**

**O B J E T : BUDGET ANNEXE ESPACES D'ACTIVITES  
ENTREPRENEURIALES, INNOVANTES ET  
UNIVERSITAIRES  
VOTE DU BUDGET PRIMITIF  
EXERCICE 2023**

### **LE CONSEIL METROPOLITAIN**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5217-1, L5211-1, L2121-22-1 et L.1612-1 à 1612-20,

**VU** le décret n°2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

**VU** le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

**VU** le projet de Budget Primitif du budget annexe Espaces d'activités entrepreneuriales, innovantes et universitaires,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'examiner le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2023 du budget annexe Espaces d'activités entrepreneuriales, innovantes et universitaires qui s'établit comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 878 429,00	2 878 429,00
INVESTISSEMENT	10 201 600,00	10 201 600,00
<b>TOTAUX</b>	<b>13 080 029,00</b>	<b>13 080 029,00</b>

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de **13 080 029,00 €**.

## **I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Elle s'équilibre à hauteur de 2 878 429,00 €.

### **1 - LES DEPENSES**

Au **chapitre 011** figure un montant de 2 135 490,00 € qui représente :

- Pour 40 065,00 € le coût de fonctionnement courant du site CHANCEL ;
- Pour 784 275,00 € les frais de la base terrestre Technopole de la mer dont 510 000,00 € de location de l'Hôtel d'entreprises ;
- Pour 1 311 150,00 € les coûts de fonctionnement de la Maison de la Créativité Chalucet dont 1 135 000,00 € pour le gardiennage du site.

Une somme de 220 000,00 € est également inscrite au **chapitre 012** correspondant à l'affectation à ce budget du coût des personnels dédiés à son fonctionnement.

Au **chapitre 65** regroupe pour 457 939,00 € :

- Les crédits nécessaires aux écritures comptables pour justifier de l'assujettissement du budget à la TVA auprès des Services Fiscaux pour 456 739,00 €. Ces écritures visent à retracer la subvention en nature octroyée à l'école Camondo ;
- La somme de 1 200,00 € pour permettre le remboursement des entreprises dans le cadre des régularisations annuelles de charges.

Enfin, on trouve au **chapitre 042** pour 65 000,00 €, la dotation aux amortissements qui est la contrepartie de l'opération d'ordre décrite en recettes à la section d'investissement.

## **2 - LES RECETTES**

Au **chapitre 70**, sont comptabilisées les remboursements des frais de gardiennage pour la Maison de la Créativité par le Conseil Départemental et La Ville de Toulon pour un montant de 742 932,00 €.

Les recettes du **chapitre 75** pour 1 517 384,00 € sont constituées principalement des loyers versés par les occupants des locaux :

- 325 000,00 € sur la technopole de la mer ;
- 1 016 884,00 € sur la Maison de la Créativité Chalucet ;
- 30 000 € sur l'espace Chancel.

Au **chapitre 042**, on retrouve pour 38 000,00 € les opérations d'ordre budgétaire liées aux quote-parts des subventions d'investissement transférées au compte de résultat.

L'équilibre de la section de fonctionnement du budget annexe est assuré par une subvention du budget principal à hauteur de 580 113,00 € inscrite au **chapitre 74**.

## **II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Elle s'équilibre à hauteur de 10 201 600,00 €.

### **1 - LES DEPENSES**

Les dépenses inscrites aux **chapitres 20 et 21** sont pour l'essentiel destinées à réaliser les études, les installations générales, les agencements et les aménagements des différents sites répartis comme suit :

- 62 000,00 € pour le site de CHANCEL ;
- 57 000,00 € pour le Technopole de la mer.

Ces crédits sont complétés au **chapitre 16** :

- Par 13 000,00 € pour la restitution des dépôts de garantie aux entreprises sur les sites Chancel et technopole de la mer ;
- 10 000 000,00 € sont inscrits pour le remboursement de l'avance versée en 2022 par le budget principal pour l'acquisition de la maison de la créativité Chalucet.

Au **chapitre 27**, on retrouve l'inscription de 3 500,00 € destinés aux révisions forfaitaires de dépôt de garanties sur le site du technopôle.

Au **chapitre 040** est inscrite pour 38 000,00 € la contrepartie des opérations du chapitre 042 en recettes de fonctionnement.

Enfin, un montant de 7 000,00 € est inscrit au **chapitre 041** pour les écritures d'ordres budgétaires destinées aux remboursements des avances forfaitaires sur marchés.

## **2 - LES RECETTES**

Les recettes de la section d'investissement sont constituées :

- Suite à l'acquisition de La Maison de la Créativité de Chalucet, les subventions de l'Etat et de la Région seront perçues au **chapitre 13** pour un montant total de 10 000 000,00 € ;
- Au **chapitre 16**, d'un emprunt d'équilibre de 117 100,00 € et 12 500,00 € de cautions versées par de nouveaux locataires ;
- D'une recette d'ordre au **chapitre 040** correspondant aux amortissements des immobilisations pour 65 000,00 € ;
- On retrouve au **chapitre 041** la compensation des opérations retracées au même chapitre en dépenses d'investissement.

Tels sont les éléments du projet de Budget Primitif pour l'exercice 2023.

## **I - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **DEPENSES :**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	2 135 490,00
012	Charges de personnel	220 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	65 000,00
65	Autres charges de gestion courante	457 939,00
	<b>Somme :</b>	<b>2 878 429,00</b>

### **RECETTES :**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	38 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	742 932,00
74	Dotations et participations	580 113,00
75	Autres produits de gestion courante	1 517 384,00
	<b>Somme :</b>	<b>2 878 429,00</b>

## **II - SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **DEPENSES :**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 000,00
041	Opérations patrimoniales	7 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 013 000,00
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	120 100,00
27	Autres immobilisations financières	3 500,00
	<b>Somme :</b>	<b>10 201 600,00</b>

### **RECETTES :**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 000,00
041	Opérations patrimoniales	7 000,00
13	Subventions d'investissement	10 000 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	129 600,00
	<b>Somme :</b>	<b>10 201 600,00</b>

Et après en avoir délibéré,

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1**

**D'ADOPTER** l'exposé ci-dessus.

## **ARTICLE 2**

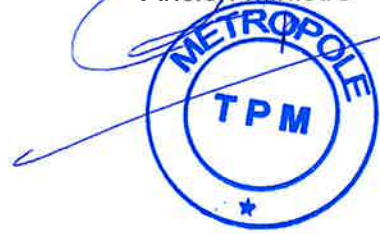
**D'ADOPTER** le Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget Annexe Espaces d'activités entrepreneuriales innovantes et universitaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre.

Fait à Toulon, le 15 décembre 2022

Hubert FALCO

Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée  
Ancien Ministre



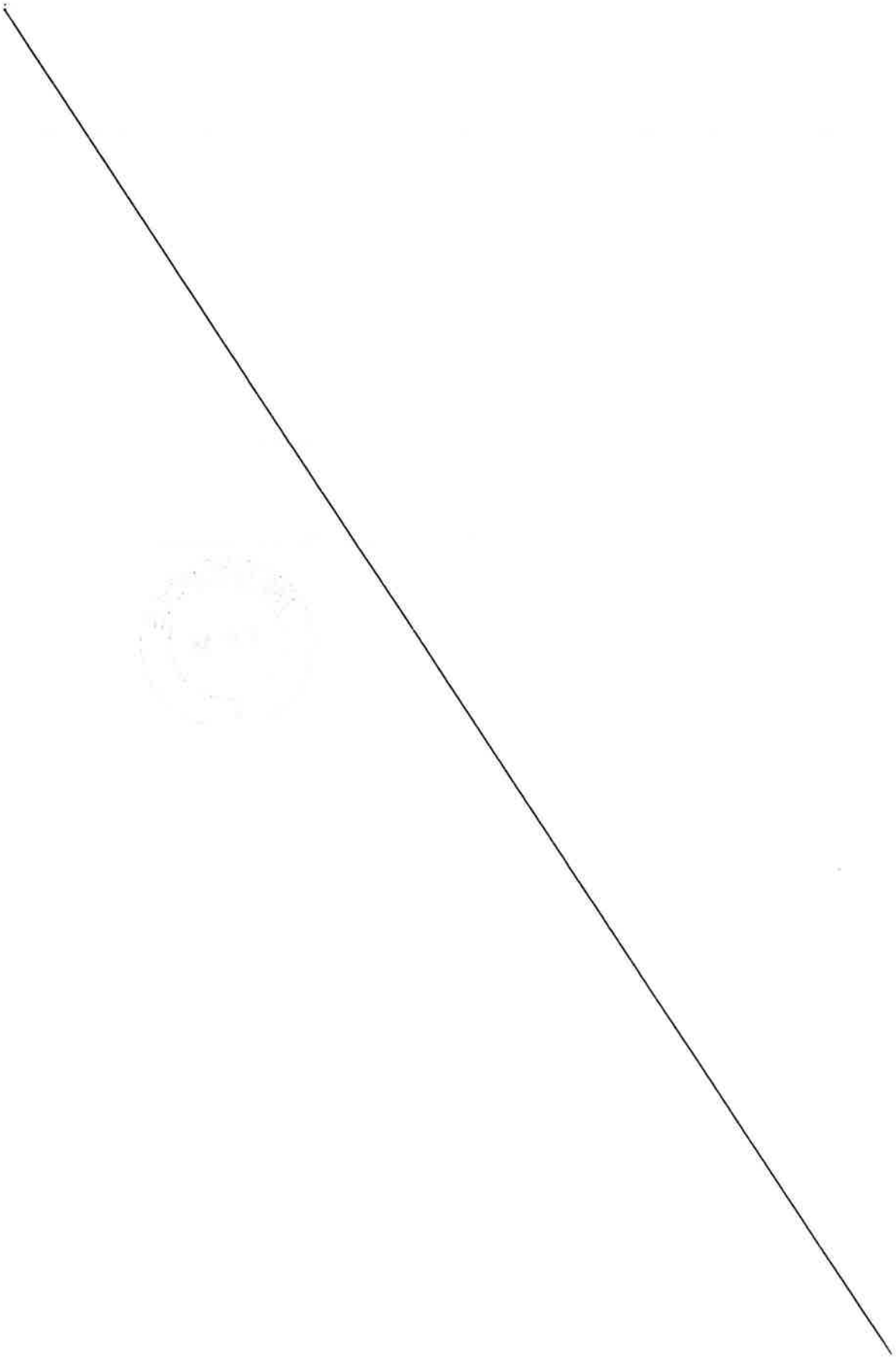
POUR 75

CONTRE 2

Monsieur Anthony CIVETTINI, Monsieur Philippe LEROY.

ABSTENTION 3

Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL,  
Monsieur Gilles BALDACCHINO.





# REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Metropole : Toulon Provence Méditerranée (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 24830054300191

POSTE COMPTABLE : SGC Toulon

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

BUDGET : ESPACES ACTIV ENTREP INNOV UNI (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée


A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	40
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	44
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
<b>B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements</b>	45
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B8.1 - Subventions versées	Sans Objet
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	47
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	48
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
D2 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D4 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D5.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D5.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	50

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>		<b>A</b>

<b>Informations statistiques</b>		<b>Valeurs</b>
Population totale		

<b>Informations fiscales (N-2)</b>		<b>Collectivité</b>
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		

<b>Informations financières – ratios</b>		<b>Valeurs</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) :

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :  
- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>		<b>C1</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté			Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3)	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4)	A3	0,00

RESTES A REALISER N-1					
Dépenses	Recettes			Solde (B)	
I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
I	0,00	III	0,00	B2	0,00
II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
<b>TOTAL</b>	0,00
<b>Investissement</b>	0,00
<b>Fonctionnement</b>	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>		<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	10 201 600,00	10 201 600,00
	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	(si solde positif) 0,00
	=	10 201 600,00	10 201 600,00
	<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 878 429,00	2 878 429,00
	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent) 0,00
	=	2 878 429,00	2 878 429,00
	<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		

<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>13 080 029,00</b>	<b>13 080 029,00</b>
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>		<b>B1</b>

Numéro	AUTORISATION DE PROGRAMME (1) Libellé	Chapitre(s)	Montant
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.  
 (2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>		<b>B2</b>

Numéro	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1) Libellé	Chapitre(s)	Montant
	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>
	<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>	022	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	115 000,00	0,00	120 100,00	120 100,00	120 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>135 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>140 100,00</b>	<b>140 100,00</b>	<b>140 100,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 700,00	0,00	10 013 000,00	10 013 000,00	10 013 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	2 000,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>4 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 016 500,00</b>	<b>10 016 500,00</b>	<b>10 016 500,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>139 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 156 600,00</b>	<b>10 156 600,00</b>	<b>10 156 600,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	37 388,00		38 000,00	38 000,00	38 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	10 000,00		7 000,00	7 000,00	7 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>47 388,00</b>		<b>45 000,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>45 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>187 088,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 201 600,00</b>	<b>10 201 600,00</b>	<b>10 201 600,00</b>
+						
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>0,00</b>
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>10 201 600,00</b>

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	92 295,00	0,00	117 100,00	117 100,00	117 100,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>92 295,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 117 100,00</b>	<b>10 117 100,00</b>	<b>10 117 100,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500,00	0,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 500,00</b>	<b>12 500,00</b>	<b>12 500,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>94 795,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 129 600,00</b>	<b>10 129 600,00</b>	<b>10 129 600,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	82 293,00		65 000,00	65 000,00	65 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	10 000,00		7 000,00	7 000,00	7 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>92 293,00</b>		<b>72 000,00</b>	<b>72 000,00</b>	<b>72 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>187 088,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 201 600,00</b>	<b>10 201 600,00</b>	<b>10 201 600,00</b>
--------------	-------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>10 201 600,00</b>
---	----------------------

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>27 000,00</b>
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	793 710,00	0,00	2 135 490,00	2 135 490,00	2 135 490,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	220 000,00	0,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 000,00	0,00	457 939,00	457 939,00	457 939,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 014 710,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 813 429,00</b>	<b>2 813 429,00</b>	<b>2 813 429,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 014 710,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 813 429,00</b>	<b>2 813 429,00</b>	<b>2 813 429,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	82 293,00		65 000,00	65 000,00	65 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>82 293,00</b>		<b>65 000,00</b>	<b>65 000,00</b>	<b>65 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 097 003,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 878 429,00</b>	<b>2 878 429,00</b>	<b>2 878 429,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 878 429,00</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	742 932,00	742 932,00	742 932,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	665 315,00	0,00	580 113,00	580 113,00	580 113,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	394 300,00	0,00	1 517 384,00	1 517 384,00	1 517 384,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 059 615,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 840 429,00</b>	<b>2 840 429,00</b>	<b>2 840 429,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 059 615,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 840 429,00</b>	<b>2 840 429,00</b>	<b>2 840 429,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	37 388,00		38 000,00	38 000,00	38 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>37 388,00</b>		<b>38 000,00</b>	<b>38 000,00</b>	<b>38 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 097 003,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 878 429,00</b>	<b>2 878 429,00</b>	<b>2 878 429,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 878 429,00</b>
--	---------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>27 000,00</b>
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	38 000,00	38 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	10 013 000,00	0,00	10 013 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	20 000,00	0,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	120 100,00	7 000,00	127 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	3 500,00	0,00	3 500,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>10 156 600,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>10 201 600,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>10 201 600,00</b>
---	----------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	2 135 490,00		2 135 490,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	220 000,00		220 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	457 939,00	0,00	457 939,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	65 000,00	65 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>2 813 429,00</b>	<b>65 000,00</b>	<b>2 878 429,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 878 429,00</b>
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	129 600,00	0,00	129 600,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	7 000,00	7 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		65 000,00	65 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>10 129 600,00</b>	<b>72 000,00</b>	<b>10 201 600,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>10 201 600,00</b>
---	----------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	742 932,00		742 932,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	580 113,00		580 113,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	1 517 384,00	0,00	1 517 384,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	38 000,00	38 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>2 840 429,00</b>	<b>38 000,00</b>	<b>2 878 429,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 878 429,00</b>
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Lors recettes imputées aux chapitres 018 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		A

## DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	187 088,00	0,00	0,00	10 201 600,00	10 201 600,00	0,00	10 201 600,00	10 201 600,00
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	115 000,00	0,00	0,00	120 100,00	120 100,00	0,00	120 100,00	120 100,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>135 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>140 100,00</b>	<b>140 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>140 100,00</b>	<b>140 100,00</b>
10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	2 700,00	0,00	0,00	10 013 000,00	10 013 000,00	0,00	10 013 000,00	10 013 000,00
18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	2 000,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
020			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>4 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 016 500,00</b>	<b>10 016 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 016 500,00</b>	<b>10 016 500,00</b>
45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>139 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 156 600,00</b>	<b>10 156 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 156 600,00</b>	<b>10 156 600,00</b>
040	37 388,00			38 000,00	38 000,00		38 000,00	38 000,00
041	10 000,00			7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>47 388,00</b>			<b>45 000,00</b>	<b>45 000,00</b>		<b>45 000,00</b>	<b>45 000,00</b>
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>								<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>								<b>10 201 600,00</b>

(1) Voir état L+B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>		<b>A</b>

**RECETTES**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>187 088,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 201 600,00</b>	<b>10 201 600,00</b>	<b>10 201 600,00</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	92 295,00	0,00	117 100,00	117 100,00	117 100,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>92 295,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 117 100,00</b>	<b>10 117 100,00</b>	<b>10 117 100,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	2 500,00	0,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>2 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 500,00</b>	<b>12 500,00</b>	<b>12 500,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>94 795,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 129 600,00</b>	<b>10 129 600,00</b>	<b>10 129 600,00</b>
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	82 293,00		65 000,00	65 000,00	65 000,00
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	10 000,00		7 000,00	7 000,00	7 000,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>92 293,00</b>		<b>72 000,00</b>	<b>72 000,00</b>	<b>72 000,00</b>
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>					<b>0,00</b>
<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>					<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>10 201 600,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/ 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/ 041 = R/ 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE		A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>187 088,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 201 600,00</b>	<b>10 201 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 201 600,00</b>	<b>10 201 600,00</b>
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
2051	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	115 000,00	0,00	0,00	120 100,00	120 100,00	0,00	120 100,00	120 100,00
2121	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
21351	60 000,00	0,00		61 000,00	61 000,00	0,00	61 000,00	61 000,00
2152	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
21838	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
21848	0,00	0,00		1 100,00	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00
2188	2 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>135 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>140 100,00</b>	<b>140 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>140 100,00</b>	<b>140 100,00</b>
10	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	2 700,00	0,00		10 013 000,00	10 013 000,00		10 013 000,00	10 013 000,00
165	2 700,00	0,00		13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
168751	0,00	0,00		10 000 000,00	10 000 000,00		10 000 000,00	10 000 000,00
18	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	2 000,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
275	2 000,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
020			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>4 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 016 500,00</b>	<b>10 016 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 016 500,00</b>	<b>10 016 500,00</b>
45...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>139 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 156 600,00</b>	<b>10 156 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 156 600,00</b>	<b>10 156 600,00</b>
040	37 388,00			38 000,00	38 000,00		38 000,00	38 000,00
	37 388,00			38 000,00	38 000,00		38 000,00	38 000,00
13911	3 698,00			4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
13913	8 690,00			9 000,00	9 000,00		9 000,00	9 000,00
139151	25 000,00			25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	10 000,00			7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
21351	10 000,00			7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>47 388,00</b>			<b>45 000,00</b>	<b>45 000,00</b>		<b>45 000,00</b>	<b>45 000,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE		A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>187 088,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 201 600,00</b>	<b>10 201 600,00</b>	<b>10 201 600,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
1311	Subv. transf. Etat et etabl. nationaux	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	117 100,00	117 100,00	117 100,00
1641	Emprunts en euros	0,00	117 100,00	117 100,00	117 100,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>92 295,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 117 100,00</b>	<b>10 117 100,00</b>	<b>10 117 100,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	2 500,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 500,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>2 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 500,00</b>	<b>12 500,00</b>	<b>12 500,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>94 795,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 129 600,00</b>	<b>10 129 600,00</b>	<b>10 129 600,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	82 293,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
28031	Frais d'études	1 552,00	0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	729,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
281351	Bâtiments publics	12 977,88	15 000,00	15 000,00	15 000,00
28152	Installations de voirie	8 447,11	1 000,00	1 000,00	1 000,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	45 743,00	46 000,00	46 000,00	46 000,00
281838	Autre matériel informatique	10 693,21	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	2 150,80	2 000,00	2 000,00	2 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	10 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	10 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>92 293,00</b>		<b>72 000,00</b>	<b>72 000,00</b>	<b>72 000,00</b>

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Sauf 165, 166 et 16449.
- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		B

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I	II	III = I + II					
	<b>TOTAL</b>	<b>1 097 003,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 878 429,00</b>	<b>2 878 429,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 878 429,00</b>	<b>2 878 429,00</b>
011	Charges à caractère général (3)	793 710,00	0,00	0,00	2 135 490,00	2 135 490,00	0,00	2 135 490,00	2 135 490,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	220 000,00	0,00	0,00	220 000,00	220 000,00	0,00	220 000,00	220 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 000,00	0,00	0,00	457 939,00	457 939,00	0,00	457 939,00	457 939,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>1 014 710,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 813 429,00</b>	<b>2 813 429,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 813 429,00</b>	<b>2 813 429,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 014 710,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 813 429,00</b>	<b>2 813 429,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 813 429,00</b>	<b>2 813 429,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	82 293,00	0,00	0,00	65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>82 293,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 000,00</b>	<b>65 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 000,00</b>	<b>65 000,00</b>
	<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>								<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>								<b>2 878 429,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.



(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>B</b>

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>1 097 003,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 878 429,00</b>	<b>2 878 429,00</b>	<b>2 878 429,00</b>
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	742 932,00	742 932,00	742 932,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	665 315,00	0,00	580 113,00	580 113,00	580 113,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	394 300,00	0,00	1 517 384,00	1 517 384,00	1 517 384,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>1 059 615,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 840 429,00</b>	<b>2 840 429,00</b>	<b>2 840 429,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 059 615,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 840 429,00</b>	<b>2 840 429,00</b>	<b>2 840 429,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	37 388,00		38 000,00	38 000,00	38 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>37 388,00</b>		<b>38 000,00</b>	<b>38 000,00</b>	<b>38 000,00</b>
<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>2 878 429,00</b>
--	--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE		B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>1 097 003,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 878 429,00</b>	<b>2 878 429,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 878 429,00</b>	<b>2 878 429,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	793 710,00	0,00	0,00	2 135 490,00	2 135 490,00	0,00	2 135 490,00	2 135 490,00
60611	Eau et assainissement	3 700,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
60612	Energie - Electricité	27 500,00	0,00		90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
60623	Alimentation	0,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
60631	Fournitures d'entretien	600,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 700,00	0,00		9 200,00	9 200,00	0,00	9 200,00	9 200,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00		150,00	150,00	0,00	150,00	150,00
611	Contrats de prestations de services	60 000,00	0,00		75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00
6132	Locations immobilières	500 000,00	0,00		510 000,00	510 000,00	0,00	510 000,00	510 000,00
61358	Autres	650,00	0,00		6 150,00	6 150,00	0,00	6 150,00	6 150,00
614	Charges locatives et de copropriété	77 000,00	0,00		77 000,00	77 000,00	0,00	77 000,00	77 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	47 000,00	0,00		31 000,00	31 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00
6156	Maintenance	15 420,00	0,00		25 440,00	25 440,00	0,00	25 440,00	25 440,00
617	Etudes et recherches	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6234	Réceptions	1 800,00	0,00		4 800,00	4 800,00	0,00	4 800,00	4 800,00
6236	Catalogues et imprimés	3 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6261	Frais d'affranchissement	700,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
6262	Frais de télécommunications	1 640,00	0,00		1 450,00	1 450,00	0,00	1 450,00	1 450,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00		1 135 000,00	1 135 000,00	0,00	1 135 000,00	1 135 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	7 000,00	0,00		66 300,00	66 300,00	0,00	66 300,00	66 300,00
63512	Taxes foncières	14 000,00	0,00		49 000,00	49 000,00	0,00	49 000,00	49 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	220 000,00	0,00		220 000,00	220 000,00		220 000,00	220 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	220 000,00	0,00		220 000,00	220 000,00		220 000,00	220 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	1 000,00	0,00	0,00	457 939,00	457 939,00	0,00	457 939,00	457 939,00
65748	Subv. fonct. autres personnes droit privé	0,00	0,00		456 739,00	456 739,00	0,00	456 739,00	456 739,00
65888	Autres	1 000,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
65886	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>1 014 710,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 813 429,00</b>	<b>2 813 429,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 813 429,00</b>	<b>2 813 429,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	<b>Total des charges financières et spécifiques</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 014 710,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 813 429,00</b>	<b>2 813 429,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 813 429,00</b>	<b>2 813 429,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	82 293,00			65 000,00	65 000,00		65 000,00	65 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporables	82 293,00			65 000,00	65 000,00		65 000,00	65 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>82 293,00</b>			<b>65 000,00</b>	<b>65 000,00</b>		<b>65 000,00</b>	<b>65 000,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I.B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

## III – VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>1 097 003,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 878 429,00</b>	<b>2 878 429,00</b>	<b>2 878 429,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	742 932,00	742 932,00	742 932,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	0,00	371 466,00	371 466,00	371 466,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	371 466,00	371 466,00	371 466,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	665 315,00	0,00	580 113,00	580 113,00	580 113,00
74751	Participation GFP de rattachement	665 315,00	0,00	580 113,00	580 113,00	580 113,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	394 300,00	0,00	1 517 384,00	1 517 384,00	1 517 384,00
752	Revenus des immeubles	335 000,00	0,00	1 438 884,00	1 438 884,00	1 438 884,00
75888	Autres	59 300,00	0,00	78 500,00	78 500,00	78 500,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>1 059 615,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 840 429,00</b>	<b>2 840 429,00</b>	<b>2 840 429,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 059 615,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 840 429,00</b>	<b>2 840 429,00</b>	<b>2 840 429,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	37 388,00		38 000,00	38 000,00	38 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	37 388,00		38 000,00	38 000,00	38 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>37 388,00</b>		<b>38 000,00</b>	<b>38 000,00</b>	<b>38 000,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV

B1.2

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					23 517 677,30									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
1692 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					23 517 677,30						X	X	N		
<b>Total général</b>					<b>23 517 677,30</b>				0,000						

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

## IV – ANNEXES

IV

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

## B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		23 517 677,30					10 000 000,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)	N	0,00		23 517 677,30	0,00			0,000	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		0,00		23 517 677,30					10 000 000,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

IV

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

## B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

IV

## ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

## METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Durée (en années)	Délibération du
	Catégories de biens amortis			
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000 €			25/10/2018
L	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme		10	25/10/2018
L	Frais d'études non suivis de travaux		5	25/10/2018
L	Frais d'insertion		5	25/10/2018
L	Subvention Equipement - Biens mobiliers, Matériel, Etudes		5	25/10/2018
L	Subvention Equipement - Batiments et installations		20	25/10/2018
L	Subvention Equipement - Projets infrastructures		20	25/10/2018
L	logiciels bureautiques /applications informatiques coût inférieur à 15000 €		2	25/10/2018
L	logiciels bureautiques /applications informatiques coût supérieur à 15000 €		5	25/10/2018
L	Plantations d'arbres et d'arbustes		15	25/10/2018
L	Autres agencements et aménagements		15	25/10/2018
L	Constructions - Bâtiments administratifs / culturels / sportifs		30	25/10/2018
L	Autres bâtiments publics (centres de recyclage ...)		30	25/10/2018
L	Immeubles de rapport		30	25/10/2018
L	Autres bâtiments privés		30	25/10/2018
L	Autres constructions - cuisine / équipements sportifs		8	25/10/2018
L	Autres constructions - climatisation / chauffage / coffre-fort		10	25/10/2018
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions		15	25/10/2018
L	Autres constructions - ascenseurs		20	25/10/2018
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés		30	25/10/2018
L	Autres constructions (Bâtiments modulaires (Type Algeco),...)		10	25/10/2018
L	Autres constructions (bassin de rétention...)		30	25/10/2018
L	Installations, matériel et outillage technique - Installation de voirie		20	25/10/2018
L	Installations, matériel et outillage technique - réseaux câblés		20	25/10/2018
L	Réseaux d'électrification		20	25/10/2018
L	Autres réseaux (Bornes à incendies,...)		30	25/10/2018
L	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		10	25/10/2018
L	Installations, matériel et outillage techniques - Matériel roulant - Balayeuses, laveuses...		5	25/10/2018
L	Installations, matériel et outillage techniques - Matériel roulant Véhicules légers < 3,5 tonnes		7	25/10/2018
L	Installations, matériel et outillage techniques - Matériel roulant Véhicules Lourds >3,5 tonnes		10	25/10/2018
L	Installations, matériel et outillage technique - Autre matériel et outillage de voirie		5	25/10/2018
L	Installations, matériel et outillage technique - Outillage et petits matériels < 15000€		5	25/10/2018

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
L	Installations, matériel et outillage technique - Outillage et matériels a > 15000€	25/10/2018
L	Autres installations, matériel et outillage techniques (ex : Bac à ordures ménagères)	25/10/2018
L	Autres installations, matériel et outillage techniques Outillage électroportatif < 15000€	25/10/2018
L	Autres installations, matériel et outillage techniques d'un montant > 15000€	25/10/2018
L	Installations générales, agencements et aménagements divers	25/10/2018
L	Autres immobilisations corporelles - Autres matériels de transport	25/10/2018
L	Autres immobilisations corporelles - Autres matériels de transport Véhicule moins de 3,5 T	25/10/2018
L	Autres immobilisations corporelles - Autres matériels de transport véhicules utilitaires > 3,5 T	25/10/2018
L	Autre matériel informatique	25/10/2018
L	Autre matériel informatique - Serveurs et équipements réseaux	25/10/2018
L	Matériels de bureau et mobiliers scolaires (Chaises, bancs, tabourets, fauteuils)	25/10/2018
L	Matériels de bureau et mobiliers scolaires Mobilier Scolaire (tables, bureaux, casiers...)	25/10/2018
L	Autres matériels de bureau et mobiliers (Chaises, bancs, tabourets, fauteuils)	25/10/2018
L	Autres matériels de bureau et mobiliers -	25/10/2018
L	Autres matériels de bureau et mobiliers - Mobilier sécurisé : Coffre-fort sur pied, armoire forte,...	25/10/2018
L	Matériel de téléphonie	25/10/2018
L	Autres immobilisations corporelles	25/10/2018

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>10 038 000,00</b>	<b>10 038 000,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>10 000 000,00</b>	<b>10 000 000,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	10 000 000,00	10 000 000,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>38 000,00</b>	<b>38 000,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	38 000,00	38 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>10 038 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 038 000,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>65 000,00</b>	<b>III 65 000,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>65 000,00</b>	<b>65 000,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 000,00	1 000,00
281351	Bâtiments publics	15 000,00	15 000,00
28152	Installations de voirie	1 000,00	1 000,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	46 000,00	46 000,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	2 000,00	2 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>65 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 000,00</b>

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>10 038 000,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>65 000,00</b>
<b>Solde</b>	V = IV – II (8)	<b>-9 973 000,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.



(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2).

---

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...